

LES ROUTES DE LA TORTURE

EN BREF

**CARTOGRAPHIE
DES VIOLATIONS**
SUBIES PAR DES PERSONNES
EN DÉPLACEMENT EN TUNISIE

NOVEMBRE 2023 - AVRIL 2024



La Tunisie continue d'être un pays de transit pour les populations en provenance d'Afrique subsaharienne : des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants quittent leurs pays d'origine dans la région du Sahel – de plus en plus caractérisé par la pauvreté et l'insécurité persistantes, les déplacements induits par les conflits et le changement climatique, et se lancent dans un périlleux voyage de violence et de mort avec pour seul objectif d'atteindre l'Europe. De nombreuses personnes interrogées dans le cadre de cette étude ont été expulsées à plusieurs reprises par les autorités tunisiennes vers la Libye ou l'Algérie, mais décident malgré tout de retourner en Tunisie et de rejoindre la côte, d'embarquer sur des bateaux de fortune et de traverser la Méditerranée.

“Nous n'avons rien à perdre et aucune autre option.”

Dans la continuité des recherches précédentes produites par l'OMCT¹, ce rapport présente un aperçu de l'ampleur et la nature des violations des droits humains commises entre novembre 2023 et avril 2024 à l'encontre des personnes migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile, leurs conséquences à long terme sur ce groupe d'individus, leurs familles et leurs communautés ainsi que leurs effets sur la stabilité de la société tunisienne dans son ensemble. Alors que les personnes en déplacement n'ont pas de perspectives de vie sûre et digne en Tunisie, le rapport alerte sur la continuation d'une situation de non-droit et d'impunité pour les auteurs de violations des droits humains qui représente un danger pour la cohésion de la société tunisienne dans son ensemble.

1. Les rapports précédents couvraient les violations commises entre février et juin 2023, “Cartographie de réponses apportées aux violations de droits de l'Homme : les cas des personnes en mouvements migratoires mixtes en Tunisie, OMCT Tunisie” (juin 2023), et entre juillet et octobre 2023, “Les routes de la torture, Cartographie des violations subies par les personnes en déplacement en Tunisie” (décembre 2023).

MÉTHODOLOGIE

Le suivi et la recherche de l'OMCT sont basés sur :

- Des entretiens semi-structurés avec plus de 40 représentant.e.s d'organisations non gouvernementales internationales, nationales et locales, des activistes indépendant.e.s, des chercheur.euse.s et des journalistes ;
- Une mission d'enquête et d'observation à Zarzis et Médenine pour rencontrer plusieurs acteurs locaux impliqués dans l'assistance aux personnes en déplacement et pour effectuer une collecte directe de données ;
- La documentation de neuf cas individuels pris en charge par le programme SANAD d'assistance directe aux victimes de la torture et de dix cas individuels de victimes assistées par des organisations partenaires ;
- Une dizaine d'entretiens semi-structurés menés avec des fonctionnaires d'organisations internationales afin de confirmer la compréhension des tendances quantitatives et de valider les conclusions tirées du travail sur le terrain ;
- Une collecte de données secondaires en source ouverte et l'analyse approfondie de rapports et communications d'organisations de la société civile nationale et internationale.

RÉSUMÉ

Dans la lignée des rapports précédents, le rapport contient :

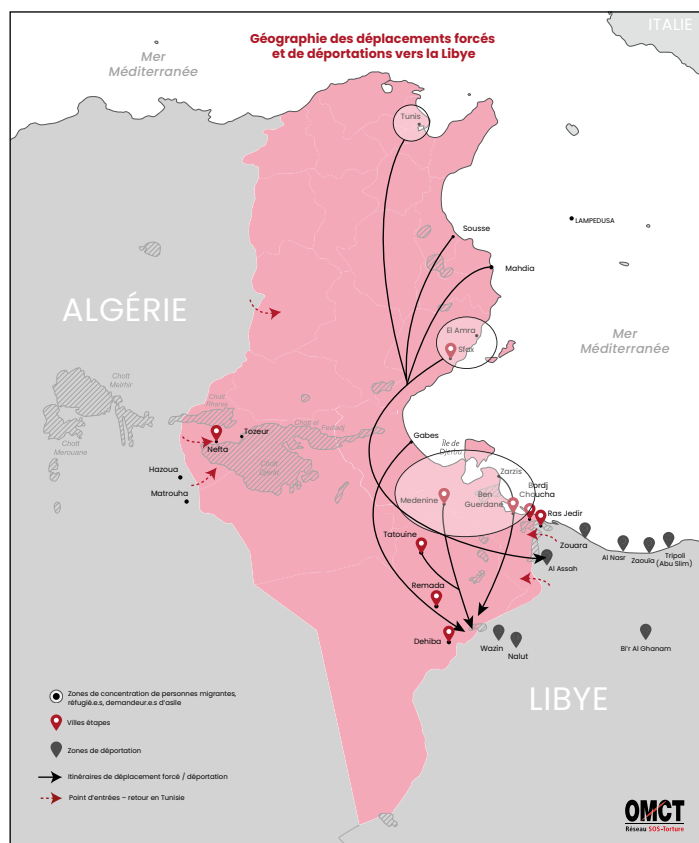
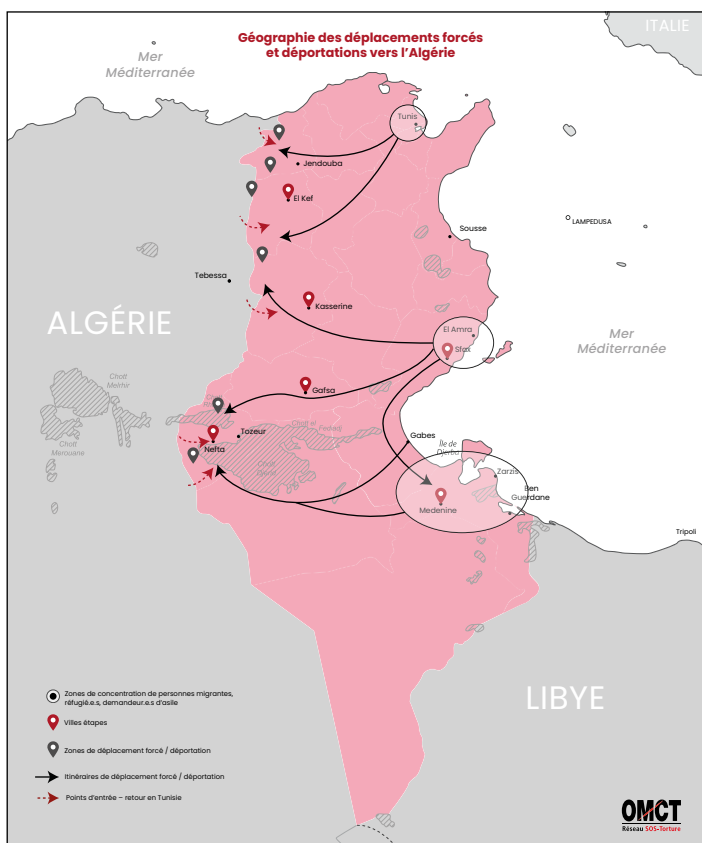
- Une analyse contextuelle des flux migratoires, à travers deux cartes et une étude quantitative et qualitative des arrivées et départs de personnes en déplacement en Tunisie, de la répartition géographique et du profil des personnes en déplacement résidant ou transitant en Tunisie ;
- La typologie actualisée des violations des droits humains documentées depuis juin 2023 et celles émergentes depuis l'automne 2023, avec des données qualitatives et quantitatives sur celles-ci, le profil des victimes et le mode opératoire ;
- Le cadre législatif du droit international et national rappelant les obligations de la Tunisie de protéger tous les individus présents sur son territoire, en conformité avec les traités et conventions applicables ;
- Une chronologie des violations des droits humains, une chronologie de la coopération régionale en matière migratoire, et une chronologie des opérations en mer ;
- Deux cartes détaillent les itinéraires types des déplacements forcés et déportations vers l'Algérie et la Libye ;
- Un aperçu des conséquences des violations des droits humains et du déni d'accès à la justice sur les personnes en déplacement.

Principaux constats

Les violations qui persistent :

La recherche approfondie de l'OMCT confirme qu'entre novembre 2023 et avril 2024, les violations suivantes se poursuivent avec la même intensité et la même prévalence que celles signalées dans les recherches précédentes :

- **Arrestations et détentions** : les personnes en déplacement continuent d'être soumises à la détention arbitraire, la détention secrète et/ou incommunicado. L'OMCT et ses partenaires ont documenté un non-respect systématique des garanties procédurales, un risque élevé d'arrestation lors de démarches de renouvellement de cartes de séjour et de la détention des mineurs en mouvement non-accompagnés.
- **Déplacements forcés et arbitraires et déportations** : les déplacements forcés et arbitraires vers les zones frontalières avec la Libye ou l'Algérie, et les déportations vers ces deux pays, persistent à l'encontre à la fois d'individus arrêtés lors d'opérations terrestres et ceux interceptés en mer. Une série d'entretiens avec les victimes et les survivants de violences - tous originaires de pays subsahariens ou d'Afrique de l'Ouest - a permis d'identifier le recours systématique à ces pratiques : à travers une série de cartes, cette étude reconstruit les itinéraires que des centaines voire des milliers de migrants, de réfugiés et de demandeurs d'asile sont obligés de suivre lorsqu'ils sont abandonnés dans les zones frontalières désertiques ou montagneuses ou lorsqu'ils sont directement transférés vers la Libye et l'Algérie par les forces de sécurité. Ces pratiques entraînent des violations des droits humains connexes, et peuvent constituer des actes de torture et mauvais traitements selon le droit international.



- **Violences et usage excessif de la force - torture et mauvais traitements** : l'OMCT et ses partenaires ont documenté des faits de violence récurrents envers des migrants, réfugiés et demandeurs d'asile résidant ou transitant en Tunisie, pouvant constituer des actes de torture ou des mauvais traitements, la discrimination raciale envers les personnes originaires de pays d'Afrique subsaharienne étant un facteur important de cette violence institutionnelle.

- **Violence pendant les opérations maritimes d'interceptions et de recherche et sauvetage en mer :** les déplacements forcés et arbitraires vers les zones frontalières avec la Libye ou l'Algérie, et les déportations vers ces deux pays, persistent à l'encontre à la fois d'individus arrêtés lors d'opérations terrestres et ceux interceptés en mer. Une série d'entretiens avec les victimes et les survivants de violences - tous originaires de pays subsahariens ou d'Afrique de l'Ouest - a permis d'identifier le recours systématique à ces pratiques : à travers une série de cartes, cette étude reconstruit les itinéraires que des centaines voire des milliers de migrants, de réfugiés et de demandeurs d'asile sont obligés de suivre lorsqu'ils sont abandonnés dans les zones frontalières désertiques ou montagneuses ou lorsqu'ils sont directement transférés vers la Libye et l'Algérie par les forces de sécurité. Ces pratiques entraînent des violations des droits humains connexes, et peuvent constituer des actes de torture et mauvais traitements selon le droit international.
- **Trafic illicite de personnes en déplacement :** les déplacements forcés et arbitraires vers les zones frontalières avec la Libye ou l'Algérie, et les déportations vers ces deux pays, persistent à l'encontre à la fois d'individus arrêtés lors d'opérations terrestres et ceux interceptés en mer. Une série d'entretiens avec les victimes et les survivants de violences - tous originaires de pays subsahariens ou d'Afrique de l'Ouest - a permis d'identifier le recours systématique à ces pratiques : à travers une série de cartes, cette étude reconstruit les itinéraires que des centaines voire des milliers de migrants, de réfugiés et de demandeurs d'asile sont obligés de suivre lorsqu'ils sont abandonnés dans les zones frontalières désertiques ou montagneuses ou lorsqu'ils sont directement transférés vers la Libye et l'Algérie par les forces de sécurité. Ces pratiques entraînent des violations des droits humains connexes, et peuvent constituer des actes de torture et mauvais traitements selon le droit international.

Nouvelles tendances de violations

Cette recherche confirme également l'émergence d'une série de nouvelles pratiques alarmantes depuis novembre 2024, dont :

- **Violences basées sur le genre et violence sexuelle :** la période novembre 2023 - avril 2024 a vu l'augmentation préoccupante des cas de violences sexuelles subies par des personnes en déplacement sur la route tunisienne, commises avec la complicité d'agents des forces de sécurité tunisiennes, ou induites directement par la politique de déplacement forcé et de déportation de personnes vulnérables.
- **Traite d'êtres humains :** celle-ci prend la forme d'épisodes de « ventes » lors de déportation et d'enlèvements et d'exploitation sexuelle par des groupes criminels, conséquences du blocage des voies légales de déplacement et d'accès au logement et au travail.
- **Disparitions forcées et séparations familiales :** l'OMCT a établi une typologie de situations dans lesquelles les personnes peuvent être considérées comme disparues.

Identification d'éléments déclencheurs

Le contact direct et permanent avec les personnes en déplacement a permis à l'OMCT de reconstruire et présenter les conditions inhumaines dans lesquelles la plupart d'entre elles sont contraintes de vivre. Le rapport identifie une série de situations en les classant comme **éléments déclencheurs d'actes de violence :**

- i. L'irrégularité de statut et l'absence de voies légales de résidence et de mobilité ;
- ii. La paupérisation et le déni d'accès au logement et au travail en conséquence ;
- iii. La liberté de circulation limitée et la vulnérabilité qui en découle ;
- iv. Le déni général des droits fondamentaux et du respect de la dignité humaine.

Ces quatre facteurs sont illustrés par des cas individuels de personnes victimes de violence et prises en charge par l'OMCT et ses partenaires.

L'OMCT confirme que depuis septembre 2023, les violations des droits humains documentées concernent des personnes en déplacement avec des statuts légaux divers, des niveaux de vulnérabilité différents, illustrant **le caractère généralisé de ces violations**. Cependant, l'étude insiste sur la vulnérabilité particulière des enfants en déplacement, notamment les mineurs non-accompagnés, et les femmes, exposées à un risque élevé de violences basées sur le genre, alors qu'en parallèle les besoins en santé sexuelle et reproductive explosent.

L'étude confirme **la responsabilité étatique directe** à travers la commission de violences par la Garde Nationale et d'autres forces de sécurité, la diffusion d'un discours de haine et de xénophobie par le pouvoir exécutif ayant accentué des tensions locales entre communautés hôtes et communautés migrantes, ainsi que **la responsabilité indirecte** pour le non-respect de l'obligation de protéger les personnes à risque et prévenir les violences. Le rapport met aussi en évidence **la responsabilité d'acteurs non-étatiques**, que cela soit des groupes criminels organisés actifs dans les zones frontalières et zones de concentration de personnes en déplacement s'agissant de traite notamment, ou des citoyens lambda pour des violences à caractères raciste et xénophobe.

La réalité : L'histoire de Rose²

Rose, 33 ans, a quitté le Nigeria en janvier 2023 pour la Libye, à la recherche d'un avenir meilleur, après avoir été victime de traite et de servitude domestique. Lors d'une tentative de traversée de la Méditerranée de la Libye vers l'Italie, Rose est interceptée par les gardes-côtes libyens et privée de liberté pendant plusieurs mois. Lors de sa détention dans des conditions inhumaines et dégradantes dans un centre de détention en Libye, elle est privée d'eau et de nourriture en quantité suffisante, battue à coup de poing et pieds par les gardiens à de nombreuses reprises. Libérée après le paiement d'une rançon, elle est ensuite victime d'actes de traite d'êtres humains et contrainte de travailler comme femme de ménage et prostituée de force. Rose réussit à fuir et tente d'entrer en Tunisie en juillet 2023. Elle se retrouve bloquée avec un groupe d'une soixantaine de personnes dans la zone tampon frontalière vers le poste-frontière de Ras Jedir, dans des conditions extrêmement difficiles, pendant plusieurs semaines. Evacuée début août 2023 par le Croissant Rouge, elle s'installe à Sfax.

Fin septembre 2023, elle tente une traversée vers l'Italie, mais son embarcation est interceptée par la Garde Nationale. Débarquée au port de Sfax, elle subit ensuite un déplacement forcé et arbitraire le soir même vers la frontière avec l'Algérie. Son groupe et elle sont arrêtés à quatre reprises lors de tentatives de retour en Tunisie en plusieurs jours et refoulés à chaque fois vers des zones désertiques frontalières. Après un mois d'errance dans des conditions extrêmement difficiles, lors de sa cinquième tentative, elle réussit à rejoindre El Amra. Elle se réinstalle dans les champs d'oliviers et travaille dans des fermes pour 30 dinars par jours.

"Je n'aurais pas voulu rester ici [à El Amra]. Ce n'est pas un endroit agréable, mais je n'avais pas d'autre choix car les migrants noirs ne peuvent plus trouver de logement en Tunisie, pour des raisons que j'ignore. Même les Africains qui ont réussi à obtenir un appartement, la police peut les arrêter à tout moment. Parfois, dans la rue, la Garde nationale tunisienne attrape quelqu'un qui revient à pied de son lieu de travail et l'arrête."

Le lendemain de l'incident violent occasionnant la destruction d'une voiture de la Garde Nationale le 24 novembre, Rose échappe à une rafle de personnes en déplacement par les forces de sécurité dans un marché à proximité. Le 27 novembre, son abri de fortune est détruit lors d'une opération des forces de sécurité. Ne se sentant pas en sécurité, elle décide de s'installer à Médenine à la fin de l'année 2023. En février 2024, Rose est violemment agressée par des agents de la Garde Nationale devant le poste de police d'El Amra. Ses habits sont déchirés sous la violence des agents, qui lui infligent plusieurs coups de pieds, alors même qu'elle est à terre. Elle souffre de nombreuses contusions au genou et à la colonne vertébrale. Elle souhaite poursuivre ses agresseurs en justice.

2. Les prénoms ont été modifiés.

Point sur la situation actuelle

Depuis la finalisation de ce rapport (juin 2024),

- Les violations des droits humains documentées dans ce rapport ont persisté durant l'été 2024, alors que la situation sanitaire dans les zones de concentration de personnes en déplacement se dégrade rapidement. Alors que la population en déplacement augmente, les autorités tentent de réduire la pression démographique en expulsant et en déplaçant des personnes migrantes de façon continue. Au niveau communautaire, les tensions sociales entre les personnes en déplacement et les citoyens augmentent, les villages voisins de Sfax étant le centre d'émeutes et de violences continues, dans le cadre d'un démantèlement systématique, continu et aléatoire des campements informels dans les oliveraies.
- Début mai 2024, plusieurs organisations de la société civile ont été ciblées par l'Etat à travers une mise en accusation devant la justice de responsables associatifs tunisiens, le non-renouvellement de cartes de séjour sans motif et la poursuite de responsables d'organisations de défense des droits humains originaires de pays d'Afrique subsaharienne installés en Tunisie, la multiplication des contrôles et pratiques d'intimidation envers les organisations actives localement pour l'assistance et la défense des droits des personnes en déplacement. La majorité des organisations concernées ont suspendu leurs activités - occasionnant la hausse des besoins des personnes qu'elles assistaient. Des agences de Nations Unies, des organisations non gouvernementales et intergouvernementales, dont l'Union Européenne, ont critiqué cette approche répressive et ont exprimé leurs préoccupations quant à la détérioration de l'État de droit.
- La zone de recherche et sauvetage en mer de la Tunisie est opérationnelle depuis juin 2024 – avec déjà des signalements de bateaux en détresse laissés sans réponse. Les interceptions en mer continuent à un niveau très élevé (plus de 74 000 personnes entre mai et mi-juillet 2024 d'après la Garde Nationale Tunisienne), et s'accompagnent toujours de violences et usages excessifs de la force.
- La coopération inter-régionale avec la Libye et l'Algérie continue de se renforcer pour coordonner les efforts de protection des frontières contre les risques et les conséquences de la migration irrégulière.

CONCLUSION

L'intensification de la violence et la prolifération de discours xénophobes à l'encontre des personnes en déplacement commis et/ou tolérés par les autorités tunisiennes reflètent les difficultés de l'Etat tunisien à gérer les flux et la présence des personnes migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile. Les autorités tunisiennes continuent à recourir à des politiques incohérentes, des mesures répressives et des tactiques à court terme émanant d'une vision sécuritaire principalement axée sur les expulsions massives de personnes en déplacement vers des régions rurales ou frontalières éloignées, contribuant à la détérioration des conditions de vie de ceux qui résident ou transitent encore sur le territoire tunisien, avec l'objectif de les forcer à partir.

Cette approche axée sur la sécurité vise à compenser un contexte politique caractérisé par : (i) l'incapacité et le manque de volonté politique des autorités à développer une stratégie et une politique de migration nationales et régionales ; (ii) une crise sociale, politique et économique interne ; (iii) la pression continue de l'Europe pour réduire la migration irrégulière en Méditerranée ; (iv) une législation obsolète et inadéquate régissant le statut des étrangers et la migration. Sur le plan social, la Tunisie est confrontée à une escalade des défis issus des tensions intercommunautaires, des réseaux criminels de plus en plus sophistiqués et bien connectés, des frustrations généralisées de la population souvent alimentées par une rhétorique populiste et xénophobe qui fait des migrants et d'autres communautés vulnérables des boucs émissaires.

La stratégie du gouvernement visant à réduire les flux migratoires en faisant de la Tunisie une destination inhospitalière, a échoué jusqu'à présent. Au contraire, d'après l'analyse de l'OMCT, les personnes en déplacement continuent de retourner en Tunisie après leur expulsion, les routes migratoires restent les mêmes - la proximité géographique exceptionnelle de la Tunisie avec l'Europe ne va pas changer, et son attrait pour les personnes en déplacement en comparaison à la Libye et l'Algérie persiste. De même, les efforts d'externalisation de la gestion des frontières de l'Union Européenne et ses Etats membres apparaissent dès lors comme contre-productifs. L'impact le plus notable des politiques de sécurisation de la migration n'est pas une diminution des flux ou la neutralisation des passeurs, mais une augmentation des décès dans la mer Méditerranée, l'augmentation des violations des droits humains commises dans les pays de transit, la hausse de la valeur des services des passeurs et trafiquants et la persistance du danger pour celles et ceux qui y ont recours.